



Marseille, le 08 février 2018

Domaine des Chutes-Lavie La délocalisation de l'activité n'est qu'une réponse temporaire. Il reste beaucoup à faire !

Depuis le mercredi 30 janvier et suite à un préavis de grève et l'exercice de leur droit de retrait, les collègues du site des Chutes-Lavie vivent aux rythmes d'informations et de désinformations. Nous accueillons, tout de même, favorablement les premières dispositions rapides promises par l'administration sous la pression du mouvement des agents :

- Délocalisation immédiate de l'activité « Éducative » du site.
- Projet de filtrage de l'entrée piétons et un portail fermé 24h/24, avec une entrée sous conditions.
- Projet d'un dispositif de gardiennage 24h/24 renforcé en nombre de personnel.
- Projet de sécurisation du site : réalisation d'un mur d'enceinte au niveau de la cité des Marronniers, barreaudage et brise-vue des fenêtres du rez-de-chaussée, installation d'un visiophone (UEHC).
- Dossiers des agents et (des mineurs ?) provisoirement déplacés en DT 13.

La CGT PJJ regrette l'absence d'engagement écrit depuis le début du mouvement comme elle regrette un discours de l'administration empreint d'ambiguïté qui ne rassure toujours pas les collègues.

Ainsi, la CGT-PJJ tient à réaffirmer sa position et ses revendications :

- Nous demandons qu'une feuille de route et qu'un relevé de décisions nous soient transmis par la DIR ainsi qu'à l'ensemble des agents concernés, comme l'administration s'est engagée à le faire le 1er février lors de l'enquête du CHSCT auprès des représentants de la CGT PJJ présents à cette occasion.
- Nous demandons que le jour de grève du 30 janvier ne soit pas retiré sur les salaires des collègues, revendication actée en AG le 30 janvier 2018. A la CGT-PJJ, il n'est pas concevable qu'un agent perde une journée de salaire alors qu'il alerte et demande sa protection et celle des autres.
- Nous demandons que les deux PV du CHSCT (Les 02 et 07 février) soient transmis aux agents dans les meilleurs délais.
- Nous demandons que la délocalisation de l'activité ne rime pas avec précipitation et précarité.
- Nous demandons que notre OS soit informée des étapes importantes qui doivent conduire le retour de l'activité sur le site par le biais de nos représentants au CHSCT et par le biais d'une information directe auprès des nos représentants des personnels.
- Nous demandons qu'une réflexion concertée soit menée à moyen et long terme avec l'ensemble des pouvoirs publics (la Préfecture de police, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), le Parquet et la Mairie de Marseille) afin que les réponses demeurent pérennes.
- Nous (re)demandons que le dialogue social soit un espace d'écoute, d'échanges, de confrontation d'idées et non un rapport de force permanent. Nous regrettons que nos différentes alertes et celles des agents n'aient pas été entendues en temps et en heure comme nous regrettons une fois de plus qu'il faille déposer un préavis de grève pour être entendus. Seul l'intérêt supérieur du service public qui passe par des conditions de travail décentes devrait nous animer et rien d'autre !

La CGT-PJJ attend des réponses écrites et sans ambiguïté dans les meilleurs délais.